

Témoignages d'anciens étudiants

Mme Audrey Berthon, étudiante à l'Ecole du Centre-Ouest des avocats

Issue de la **première promotion** du Master 2 Promotion et Gestion de l'Immeuble, je garde un excellent souvenir de cette année d'enseignement au cours de laquelle j'ai pu approfondir cette matière riche mais souvent méconnue que constitue le droit de l'immobilier.

Le **richesse** de ce Master réside selon moi dans le **contenu du programme dispensé** tant par sa dimension droit privé/droit public que par la **variété des thèmes abordés**, tous essentiels à la formation d'un juriste complet ; ainsi que dans la **qualité de ses intervenants**.

A l'aube de l'insertion dans la vie active, les interventions dispensées par des acteurs pratiquant le droit immobilier au quotidien (avocats, notaires, magistrats, directeur d'organisme HLM, etc.) sont également un atout.

Au sein de ma promotion, nous avons tous choisi de suivre un parcours différent à l'issu de notre Master, **preuve de la diversité des débouchés offerts**.

Pour ma part, je m'apprête à passer le certificat d'aptitude à la profession d'avocat et j'utilise chaque jour les enseignements acquis au cours de cette année de formation.

M. Odent, étudiant au CFPN de Poitiers

Fort de sa **formation transversale** du droit immobilier et du dynamisme du corps professoral, le Master 2 Promotion et Gestion de l'Immeuble offre à ses étudiants une réelle **approche concrète de la matière**, en alliant autant le droit public que le droit privé à des enseignements en droit approfondis afin de permettre aux étudiants d'acquérir une vue complète d'une matière complexe et disparate.

Les étudiants sortent ainsi de ce Master **confortablement armés** pour se lancer dans l'une des nombreuses professions immobilières : notaire, avocat, juriste en entreprises, banques ou assurances, promoteur, syndic, expert immobilier...

Mme Flora Olivereau, étudiante à l'Ecole du Centre-Ouest des avocats

Grâce à l'intervention de professionnels de l'immobilier qui viennent parachever les cours théoriques, la formation PGI est **professionnalisante** et l'étude de situations concrètes avec ces professionnels permet de **devenir rapidement opérationnel**.

Les **matières variées et l'enseignement public/privé** permettent d'apprécier toutes les problématiques posées par « l'immeuble » et fournissent ainsi une **formation complète**.

Dans le cas plus particulier de la profession d'avocat, le master offre ainsi une **véritable spécialisation** aux étudiants qui souhaitent épouser la profession ; la spécialisation devenant de plus en plus nécessaire pour se démarquer et faire face à l'inflation du nombre d'avocats, notamment dans les grands barreaux.